Conditions sanitaires applicables aux sous-produits animaux

2000/0230(COD) - 12/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marit PAULSEN (ELDR, S), le Parlement européen a approuvé la proposition, sous réserve d'un amendement demandant que la directive prenne effet en même temps que le règlement concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, soit le 01/01 /2002.